

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 27 Novembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 21 Novembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme POLI, Mme JOLY, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	M. Le MAIRE
Mme PIMENOFF	à	Mme POLI
Mme PERES	à	Mme LUCIANI
M. TOMI	à	Mme SUSINI-BIAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. AMIDEI, BERNARDI, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 45  
Nombre de membres en exercice : 45  
Nombre de membres présents : 30  
Quorum : 23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 27 Novembre 2012

Délibération N°2012 / 276

**Attribution de subventions à diverses associations.**

**Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi au développement de la vie associative.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'accorder une subvention aux associations suivantes :

- **Association Mini Carlingues Ajacciennes** : 800 € pour les actions de formation en faveur des jeunes et contribuer ainsi à l'initiation aux carrières aéronautiques.
- **Association Les Sans Colliers de Corse** : 2 000 € pour le financement des frais vétérinaires liés à la stérilisation des chats sur la commune d'Ajaccio.
- **Association U Filu d'Amparera** : 10 000 € pour l'enseignement et la transmission de la langue, du chant et de la culture corses.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget supplémentaire de l'exercice 2012.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Monsieur VITALI, Conseiller municipal délégué aux associations  
et après en avoir délibéré,**

Vu, la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune,  
Vu, la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,  
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15;  
Vu le Budget Primitif de l'exercice 2012;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 novembre 2012.

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

D'attribuer les subventions aux association suivantes :

- **Association Mini Carlingues Ajacciennes** : 800 € pour les actions de formation en faveur des jeunes et contribuer ainsi à l'initiation aux carrières aéronautiques.
- **Association Les Sans Colliers de Corse** : 2 000 € pour le financement des frais vétérinaires liés à la stérilisation des chats sur la commune d'Ajaccio.
- **Association U Filu d'Amparera** : 10 000 € pour l'enseignement et la transmission de la langue, du chant et de la culture corses.

**DIT**

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget supplémentaire de l'exercice 2012.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus**  
**(suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

  
  
**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20121127-2012\_276-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2012